Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 68 (1917)
Heft: 7-8

Artikel: Questions forestières de France
Autor: Badoux, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785112

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

68me ANNÉE JUILLET-AOUT № 7/8

Questions forestières de France.

Malgré la guerre qui depuis trois ans meurtrit son sol et réclame les services de tous ses enfants, la France n'est pas restée inactive au point de vue forestier. Et, tandis que nous admirons le prodigieux effort de nos voisins de l'ouest pour la reconquête de leurs provinces occupées et l'établissement du régime du droit, quelques-uns de leurs sylviculteurs se signalent par d'utiles publications.

Les lecteurs du Journal, qui ne sauraient rester indifférents à l'activité forestière de nos sympathiques voisins, nous sauront sans doute gré de récapituler ici les dernières publications forestières de France.

Nous devrons, il est vrai, remonter jusqu'à l'avant-guerre pour étudier l'ouvrage de statistique forestière assurément le plus complet et le plus remarquable qui existe à ce jour et dont la publication fut un vrai événement. Il s'agit du livre publié par M. *Lucien Daubrée* sur *la statistique des forêts de France,*[1] formidable livre, en deux volumes, imprimé en grands caractères et magnifiquement pourvu de cartes.

Dans sa séance du 13 mars 1908, la Chambre des députés adoptait un projet de résolution invitant le Gouvernement à fournir au Parlement *„un inventaire général et sommaire des domaines forestiers de la France“*.

En réalité, l'ouvrage paru déjà quatre ans plus tard offre plus que cela, puisqu'il contient la statistique détaillée, non seu-

[1] Direction générale des eaux et forêts. *Statistique et atlas des forêts de France,* par M. Lucien Daubrée, directeur général des eaux et forêts, d'après les renseignements fournis par les agents forestiers. Paris 1912. 2 volumes 32×48 cm., 730 pages. Prix 100 fr.

lement des forêts domaniales, mais de *toutes les forêts de la France*. Rendons hommage au personnel de l'administration forestière française pour avoir su, dans un laps de temps aussi court, mener à chef un travail de cette envergure. La France est le seul pays au monde qui ait fait semblable prouesse.

Au point de vue administratif, les bois français se divisent en deux grandes catégories : *a)* ceux qui sont *soumis au régime forestier* et gérés par l'administration des eaux et forêts. Ce sont : les bois domaniaux, la plus grande partie des bois communaux et des bois d'établissements publics. Ajoutons que ce mode de gérance, sauf en ce qui a trait aux forêts cantonales, n'existe nulle part en Suisse ; celui en application dans le canton de Neuchâtel s'en rapproche le plus ; *b)* ceux *non soumis au régime forestier*, c'est-à-dire les bois des particuliers et un certain nombre de bois communaux et d'établissements publics.

La contenance des seconds est environ deux fois plus grande que celle des bois soumis.

L'administration possède pour les premiers, dès longtemps, des renseignements précis sur leur consistance, leur mode de traitement et leur rendement ; par contre, il n'existait, avant 1908, que des renseignements approximatifs sur les seconds. C'est un des grands mérites de l'administration forestière française de les avoir rassemblés si rapidement et de les faire connaître.

Le cadre adopté pour cette publication est simple et permet une rapide orientation.

Les documents statistiques sont réunis par département et ceux-ci sont classés par ordre alphabétique.

Les renseignements fournissent successivement :

a) Une description sommaire de la configuration topographique du département et de sa constitution géologique. Ce fut une excellente idée d'introduire ce dernier élément qui est à la base de la formation du sol et qui permet ainsi d'apprécier son degré de fertilité.

b) La superficie du département, puis celle des bois soumis et des bois non soumis.

c) Le taux de boisement de l'ensemble du département avec la répartition entre les bois soumis domaniaux ou communaux et les bois non soumis.

d) Les principales essences et leur proportion par dizième pour l'ensemble des bois soumis ou non.

e) Les modes de traitement de tous les bois en général avec l'indication des surfaces pour chacun des modes et des surfaces improductives.

f) La production annuelle totale ainsi que la production à l'hectare avec répartition en bois d'œuvre et bois de feu.

g) La répartition approximative de tous les bois en général, par propriétaires et par catégories de contenance. Ainsi, nous apprenons que dans le département des Landes, où le taux de boisement est le plus élevé de la France entière (55,4 %), grâce aux grandioses entreprises de la fixation des dunes et du boisement des landes par le pin maritime, la grande propriété privée y atteint des proportions insoupçonnées dans notre pays. Dans ce département, 101 propriétaires possèdent une étendue boisée moyenne dépassant 500 ha (95.328 ha).

h) Les principaux massifs de plus de 500 ha, domaniaux, communaux ou particuliers, avec leur mode de traitement et leur âge d'exploitation.

Ces renseignements généraux se terminent par des états fournissant tous les détails par cantons avec récapitulation par arrondissements.

Tous les chiffres de la statistique se rapportent à l'année 1908.

Une carte au 1/320.000 de chaque département ajoute encore à la clarté de l'ouvrage. Les forêts soumises au régime forestier sont teintées en vert, les forêts non soumises en rouge. Ces cartes, gravées et imprimées par le service géographique de l'armée, sont d'une exécution très soignée ; elles donnent, d'un simple coup d'œil, une orientation sur le taux de boisement des différentes régions du pays et sur la grandeur des massifs boisés.

A la fin du second volume, des tableaux synoptiques récapitulent pour le pays entier les données concernant les contenances, les modes de traitement, la production annuelle et le taux de boisement.

Il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici quelques-unes de ces indications synoptiques ; elles permettent de rectifier nombre de celles que l'on trouve dans les publications forestières et qui souvent sont entachées de graves inexactitudes.

Surface boisée. La superficie totale du territoire français (y compris la Corse) était en 1908 de 52.951.294 ha. De cette étendue les forêts couvraient 9.886.701 ha, soit le 18,7 %. Cela équivaut à 25 ares de sol boisé par tête de la population, chiffre exactement identique à celui de la Suisse.

La surface improductive de la forêt (rochers, marais, tourbières, etc.) s'élève à 504.692 ha. L'étendue boisée était:

en 1892, de 9.521.570 ha = 18,13 % de la surface totale,
„ 1902, „ 9.608.635 ha = 18,17 % „ „ „ „

Elle est donc, depuis 1892, en voie d'augmentation. Augmentation en partie fictive, il est vrai, car on a fait rentrer dans la surface des forêts domaniales les périmètres de boisement et les terrains en voie de boisement. Il n'en reste pas moins ce fait réjouissant que nos voisins de l'ouest restent dans la tradition des Brémontier, des Chambrelent, des Demontzey et font de louables efforts pour enrichir leur pays de boisés nouveaux.

Les forêts françaises sont très inégalement réparties sur l'ensemble du pays. Aussi les taux de boisement des départements varient-ils dans de larges limites. Le département des Landes vient en tête avec un taux de boisement de 55,4 %; suit le Var avec 49,5 %. Trente-neuf départements ont un taux supérieur au taux moyen de 18,7 %. Exception faite des Landes et de la Gironde (46,2 %), ces départements à fort taux de boisement se trouvent dans la partie montagneuse du pays. Ceux à faible taux de boisement sont, d'une façon générale, le long des côtes; celui de la Manche, qui vient en queue, a un taux du 3,2 %; suivent: Seine, 3,7 %, Vendée, 4,3 %, etc.

Répartition entre les diverses catégories de propriétaires. Cette répartition est la suivante:

Forêts domaniales	1.199.439 ha, soit	12,1 %
„ communales et d'établissements publics: *a)* soumises au régime forestier	1.948.632 „ „	19,7 „
b) non soumises	268.142 „ „	2,7 „
Forêts particulières	6.470.488 „ „	65,5 „
Total . . .	9.886.701 ha, soit	100,- %

C'est dans le département de l'Ariège que la propriété domaniale est la plus fortement représentée (83.000 ha, ou le 17 % de

l'étendue totale). Elle manque complètement dans 10 départements; c'est le cas aussi pour les bois communaux et d'établissements publics dans 14 départements. Notons que dans trois départements, tous les bois, sans exception, appartiennent aux particuliers (Côte du Nord, Dordogne et le Lot); le premier est faiblement boisé, tandis que les deux autres comptent parmi ceux dont le taux de boisement est supérieur à la moyenne du pays entier.

En France, un tiers des forêts sont des forêts publiques, deux tiers sont propriété privée. En Suisse, cette répartition est complètement différente, puisque les forêts publiques constituent les trois quarts de nos boisés.

M. Guyot nous apprend que la propriété forestière privée française ne prit de l'importance que vers la fin du moyen-âge. Son étendue s'est accrue considérablement au cours du 19e siècle. Une première cause d'accroissement se trouve dans les aliénations de forêts domaniales pratiquées jusqu'en 1870. D'après M. Huffel, professeur à l'Ecole forestière de Nancy, on peut admettre que, de 1790 à 1870, les particuliers ont acheté à l'Etat environ 700.000 ha de forêts; leur domaine s'est encore accru d'environ 200.000 ha cédés gratuitement, aux dépens du domaine de l'Etat, par Louis XVIII, ses successeurs et le gouvernement de l'Assemblée nationale en 1872.

Une autre cause d'accroissement réside dans les reboisements pratiqués, au cours du 19e siècle, par les particuliers (Landes, Sologne, Champagne pouilleuse). M. Huffel estime à 1.100.000 ha le terrain reboisé par les particuliers au cours du siècle dernier; dans ce chiffre rentrent les 600.000 ha de pignadas de la Gascogne.

Nombreux sont en France ceux qui déplorent cette faible proportion de la forêt publique, fait regrettable et qui influe désavantageusement la production en matière de l'ensemble du pays. M. Huffel estime, quel qu'agrandi qu'il soit, que le capital forestier en France est bien insuffisant. Il écrit: „La surface des forêts domaniales devrait et pourrait être quadruplée en France; elle serait, même alors, encore de beaucoup inférieure à l'étendue des forêts d'Etat que possède l'Allemagne sur un territoire de superficie égale. Nous voudrions voir dans le domaine de l'Etat un million d'hectares de futaies de chêne dans le centre, l'ouest et le sud-ouest de la France, là où cette essence présente une si magnifique croissance et où subsistent, comme des restes très précieux,

les plus belles futaies feuillues cultivées du globe. Nous voudrions y voir aussi un million d'hectares de sapinières, pineraies et pessières dans les Vosges, le Jura, les Alpes et les Pyrénées, la Corse, le Plateau central, les Landes. Nous voudrions, et ceci serait, semble-t-il, très facile, que l'Etat fût autorisé à s'emparer, moyennant une indemnité proportionnée à leur revenu annuel, des nombreuses terres en friche susceptibles d'être boisées utilement. Il pourrait y produire une partie des sciages résineux et peut-être tous les bois à pâte nécessaires au pays et qu'on importe actuellement de Russie, de Suède et de Norvège.“ [1]

Les conséquences économiques de la guerre actuelle, qui entraîne une si effrayante consommation de la matière ligneuse, sont venues dès lors donner une importance nouvelle et une actualité plus grande encore au beau programme du distingué professeur nancéen. Puisse-t-il être compris et son idée trouver bientôt un commencement d'exécution.

Les modes de traitement. Dans l'ensemble des forêts françaises, les essences feuillues représentent le 80 % environ et les essences résineuses le 20 % (en Suisse, 70 % de résineux et 30 % de feuillus). Cette circonstance et le fait que la propriété privée prédomine nous expliquent qu'en France le taillis, sous ses différentes formes, soit fortement représenté. Il est actuellement le mode de traitement en vigueur pour le 64 % de l'étendue boisée totale. Pour l'ensemble de la forêt française, nous obtenons le tableau suivant:

	Surface productive	Taillis simple sarté ou fureté	Taillis sous futaie	Taillis en conversion	Futaie
	en milliers d'hectares				
Bois domaniaux	1051	26	308	98	619
Bois communaux et d'établissements publics:					
a) soumis au régime forestier	1871	261	1000	13	597
b) non soumis	235	82	18	1.5	134
Bois particuliers . . .	6223	1965	2370	43	1845
Totaux:	9381	2334	3696	155	3195
soit, en pourcents . . .	100	24,9	39,4	1,7	34,0

[1] G. Huffel. Economie forestière, tome I, p. 296.

M. le professeur Huffel admettait que, vers 1878, les taillis en conversion et la futaie constituaient le 27 % seulement de l'étendue boisée totale. Il s'est donc produit dès lors une sérieuse amélioration puisque la futaie gagne du terrain. Cette modification s'est produite dans les forêts de toutes classes. Elle est particulièrement réjouissante dans les forêts non soumises.

D'après la statistique forestière de 1878, on ne rencontrait la futaie dans ces dernières que sur le 20 % de leur étendue. Actuellement, cette proportion de la futaie est devenue:

Forêts non soumises:	Bois communaux . . .	57,0 %
» » »	» particuliers . . .	29,6 %

Quant à la proportion du taillis simple, elle est tombée, pour l'ensemble des forêts, de 38 %, en 1878, à 24,9 %. C'est là un sérieux progrès qui, mieux que tout autre, montre combien les propriétaires forestiers français sont soucieux d'augmenter le rendement de leurs bois. La campagne en faveur de la conversion que mènent les périodiques forestiers français et tant de distingués sylviculteurs n'a pas manqué de produire un bon résultat.

Dans la forêt domaniale, le taillis simple, sarté ou fureté ne compte plus que pour le 2,5 %; c'est dire qu'il est en voie de disparition.

La production annuelle en matière. Cette production annuelle a été, pour l'ensemble des forêts françaises, évaluée comme suit:

	Bois de service	Bois de feu	Total	
	milliers de mètres cubes			à l'hectare
Bois domaniaux	1.011	1.788	2.799	2,67
Bois communaux et d'établissements publics:				
a) bois soumis	1.243	3.396	4.639	2,49
b) bois non soumis . .	239	240	479	2,03
Bois particuliers	4.219	11.367	15.586	2,50
Total:	6.712	16.791	23.503	2,50

En 1892, suivant la statistique officielle publiée par l'administration forestière, cette production devait comporter, en chiffres

ronds, environ 26 millions de mètres cubes, dont les bois d'œuvre auraient constitué le 26 %. D'après le tableau ci-dessus, la proportion des bois d'œuvre aurait progressé dès lors, puisqu'elle ascende au 28,6 %; on reste surpris de constater que la production totale a diminué de 2½ millions de mètres cubes. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit, pour les forêts non soumises, de simples évaluations; il se peut fort bien que celles de 1892 fussent trop élevées, tandis que les dernières serrent sans doute la réalité de plus près.

Il serait du plus haut intérêt de comparer le montant de cette production annuelle de la forêt française avec celui d'autres pays. Mais de pareilles comparaisons sont toujours bien aléatoires en l'état actuellement encore insuffisant de la statistique forestière. Pour pouvoir le faire utilement, celle-ci devrait exprimer les éléments à comparer proportionnellement à la surface productive et ils devraient être la moyenne des résultats de plusieurs exercices annuels. Tant que nous n'en serons pas là, toute comparaison restera nécessairement boiteuse.

C'est sous cette réserve expresse que, pour fixer un peu les idées sur la valeur de cette production annuelle en matière, nous avons groupé les quelques données qui suivent.

Production annuelle en matière par ha de la surface boisée.

France,	Forêts domaniales .	2,67 m³	(1908)
Bavière,	„ „ .	4,47 „	id.
Prusse,	„ „ .	4,54 „	id.
Wurtemberg,	„ „ .	7,17 „	id.
Canton de Zurich,	„ „ .	6,25 „	(1907 à 1911)
„ „ Berne,	„ „ .	4,26 „	id.
„ d'Argovie	„ „ .	5,88 „	id.
„ de Fribourg,	„ „ .	4,91 „	id.
„ „ Vaud,	„ „ .	3,60 „	id.
Zurich,	2 communes à gérance technique	8,14 „	id.
Berne,	11 „ „ „ „	5,86 „	id.
Argovie,	6 „ „ „ „	6,98 „	id.
Soleure,	3 „ „ „ „	6,08 „	id.
Autriche,	Forêts publiques	3,10 „	
Hongrie,	„ „	3,10 „	

La production moyenne des forêts domaniales françaises est, pour l'instant, au-dessous de celle de la plupart des forêts similaires des pays voisins. Cela s'explique sans doute par le fait que l'étendue de leurs sols improductifs est considérable (12,4 %) et qu'on y a fait rentrer, en outre, les périmètres de reboisement et les terrains en voie de boisement. Quant à la faible proportion des bois d'œuvre de leurs produits (0,84 m³ par ha, soit le 36 % de la production totale), elle a sa raison dans la forte prédominance des essences feuillues. Dans la forêt allemande, la prédominance des résineux a pour conséquence un rendement en matière plus élevé (en 1900, 3,53 m³ à l'ha) et une proportion plus forte du bois d'œuvre (en 1900, 1,43 m³ par ha, soit le 40,6 %).

Le Jura est, en France, la région classique par excellence de la haute futaie résineuse. C'est dans cette région, en particulier aux environs de Pontarlier, que se trouvent deux des perles de la sapinaie du centre de l'Europe: Levier et la Joux. Il va sans dire que la production y atteint un chiffre qui dépasse très notablement la moyenne générale. Un seul exemple le montrera.

Dans l'arrondissement de Pontarlier, les 4029 ha de forêts domaniales ont produit par ha:

8,5 m³ de bois d'œuvre 0,96 „ „ „ de feu	total 9,5 m³

Dans le même arrondissement, la production a été pour les forêts communales soumises (15.645 ha):

4,65 m³ de bois d'œuvre 0,63 „ „ „ de feu	total 5,28 m³

La proportion des essences est pour ces deux catégories de boisés la suivante: feuillus divers 2, sapin 6, épicéa 2.

La forêt de Bercé, dans la Sarthe, soit dans une région où la régénération du chêne rouvre se produit avec la plus grande facilité, est une des plus belles chênaies appartenant à l'Etat français. C'est une des futaies feuillues (chêne 7, hêtre 1,5, pin sylvestre 1,5) dont le revenu est le plus élevé que nous connaissions. La partie de cette forêt sise sur les arrondissements de Le Mans et Saint-Calais (4680 ha) a produit, en 1908, à l'ha:

2,33 m³ de bois d'œuvre 1,12 „ „ „ de feu	total 3,45 m³

L'Etat ne possède qu'une faible part des peuplements de pin maritime créés dans la région des Landes de la Gascogne. Dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan, deux de ses mas mesurant 17.390 ha, ont produit à l'ha:

1,93 m³ de bois d'œuvre	}	total 2,76 m³
0,83 „ „ „ de feu		

Ces peuplements sont exploités généralement à blanc étoc entre 60 et 80 ans. Les arbres sont gemmés à vie à partir de 1 à 1,10 m de tour, à mort peu de temps avant leur exploitation. L'exploitation méthodique de la résine, qui fournit un beau revenu financier, nous explique le rendement assez peu élevé en matière de ces peuplements.

On pourrait glaner indéfiniment dans les deux gros volumes de la *Statistique des forêts de France.* Mais nous n'allongerons pas davantage ces emprunts. Il nous suffira d'avoir signalé cette belle publication aux lecteurs du Journal et d'avoir attiré leur attention sur l'importance de ce monument élevé à la forêt, entreprise grandiose pour laquelle M. le directeur général Daubrée et ses collaborateurs ont droit à la vive reconnaissance de tous les forestiers.

Un auteur allemand a récapitulé cette publication, en 1916, pour les lecteurs d'un journal forestier.[1] Et il y a trouvé matière pour établir des comparaisons entre les forêts françaises et les forêts allemandes dont le résultat semble le combler d'aise.

M. le professeur Dr Endres constate que la France a dû importer en 1911 des bois de service dont le volume en grume fut, en chiffres ronds, de 2 millions de m³. La production indigène française en bois d'œuvre étant de 6,7 millions de m³, la consommation totale a donc comporté 8,7 millions. Cela équivaut à 0,22 m³ de bois de service par tête de la population. Ce facteur est de 0,57 m³ pour l'Allemagne. D'où le professeur allemand tire la conclusion que voici: „L'intensité de la consommation des bois d'œuvre étant un sûr étalon pour apprécier le degré de développement économique d'un pays civilisé, les chiffres ci-dessus démontrent la supériorité de l'Allemagne; cette supériorité s'affirmera naturelle-

---

[1] Dr. *Max Endres: Die neue Forststatistik Frankreichs.* Forstwissenschaftliches Zentralblatt, 1916, p. 18—26.

ment d'une manière beaucoup plus brillante encore après la guerre." Naturellement! L'honorable professeur ne prend-il pas un peu hâtivement ses désirs pour la réalité? Les faits se chargeront sans doute tôt ou tard de le renseigner. Au demeurant, la „Schadenfreude" est rarement bonne inspiratrice. *H. Badoux.*

(A suivre.)

Gaspillage et sylviculture.

Notre collègue et ami, M. Pillichody, a traité ici même de main de maître un sujet qui nous a souvent préoccupé et qui est de nature à passionner les sylviculteurs qui, même sans avoir exercé d'activité professionnelle dans le Valais, ont parcouru ses vallées boisées et ont cherché à pénétrer la vie forestière de ce beau pays.[1]

Elle est plutôt simpliste cette économie forestière, comme l'a démontré M. Pillichody, et l'on a bien l'impression que ce sont avant tout les circonstances économiques et politiques, et pas seulement la nature du sol, qui empêchent l'évolution de se produire dans le domaine des bois.

Cependant la question mérite d'être étudiée et tout patriote, qui se sent attiré vers le vieux pays, a le droit de chercher à porter remède à la situation et à émettre quelques suggestions, n'eussent-elles d'autre effet que d'attirer l'attention sur ces richesses du sol non utilisées.

Quand on envisage l'étape parcourue par le Valais agricole de la plaine durant les trente dernières années, on a le droit d'espérer mieux pour la sylviculture. En effet, la culture des légumes et l'arboriculture fruitière ont conquis une large place dans la vallée du Rhône, jadis en jachère et en pâturages périodiquement inondés. Et l'on sait combien actuellement le Valais exporte de fruits et de légumes en Suisse allemande, sans parler du ravitaillement de ses stations d'étrangers et de celles de la région de Montreux.

Le Valaisan a saisi maintenant l'importance de cette production du sol qui n'est pas plus aléatoire que la viticulture et qui offre le grand avantage de mettre en valeur des terrains non occupés par cette dernière.

---

[1] „Valeurs inemployées", n° 3/4, 1917.